

ERRATUM

PRENEZ AVIS qu'une erreur s'est glissée dans l'avis relatif à la demande de dérogation mineure paru le 4 décembre 2020 pour l'immeuble portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Cette demande vise à autoriser une marge arrière minimum de 2,70 mètres.

Fait à Montréal, le 4 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent